

## EDITO

### SOMMAIRE

- 1 – Edito
- 2 – Formations syndicales
- 3 – Actions 13, 19, 20 et 24 octobre 2023
- 4 – Actu départementale
- 5 – Conflit israélo-palestinien
- 6 – Les obligations comptables des syndicats
- 7 – Contre les violences sexistes et sexuelles
- 8 - KANKOIHOUKI

#### Pour joindre l'UD

(permanences de 8H à 13H30)  
Tel : 03.84.24.43.65  
Ou [ud39@cgjt.fr](mailto:ud39@cgjt.fr)

Site Internet : [www.cgjtjura.fr](http://www.cgjtjura.fr)



#### Page Facebook

« Union Départementale CGT du Jura »



## Il faut augmenter les salaires !

C'est dans un contexte d'inflation qui dure depuis des mois que la CGT a participé à la conférence sociale réunissant syndicats, patronat et gouvernement, lundi 16 octobre 2023, afin d'obtenir des avancées réelles pour les travailleurs et travailleuses.

**Partager la valeur c'est d'abord augmenter les salaires et tous les salaires, y compris ceux des fonctionnaires.**

Et il y a urgence à cela tant la situation économique s'aggrave, avec un niveau d'inflation qui demeure élevé (6 % en 2022 et près de 5 % pour 2023)

A l'occasion de cette conférence, Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT a déclaré notamment : « *Je voudrais d'abord commencer par un mot : Enfin ! Enfin, on parle salaires... Il était temps parce que cela fait des mois que la CGT et les organisations syndicales interpellent sur l'urgence de la situation :*

- *les salaires ont baissé alors que les prix des produits de première nécessité explosent ;*
- *la pauvreté est en progression continue depuis 2017, avec 9 millions de pauvres aujourd'hui en France ;*
- *la moitié des salarié·es du privé gagnent moins de 1,6 smic... c'est-à-dire 2012 euros/mois, montant en dessous duquel on ne peut pas se projeter sur l'avenir.*

*Derrière ces chiffres, il y a surtout des millions de ménages qui ne peuvent pas épargner, qui ne peuvent pas payer d'activités extra-scolaires à leurs enfants, qui peinent à remplir leur frigo, qui ne peuvent pas partir en vacances... »*

Le bureau de l'UD CGT du Jura.

# Formations syndicales



équiper pour agir

## Rappel

**Notez les dates ! Pensez à vous inscrire !  
N'oubliez pas de faire la demande à l'employeur UN MOIS AVANT  
avec les bons modèles de demandes ! (modèles de demande  
dans le Trait d'Union du mois de septembre, ou demandez à l'UD)**

- **S'impliquer dans la CGT** : 1 journée 9h à 17h – UL de DOLE

**jeudi 16 novembre 2023**

Ce module s'adresse aux nouveaux syndiqués. Dans Le nouveau parcours de formation syndicale générale, ce module devient la première étape « obligatoire ». Il est donc impératif que les syndiqués puissent y avoir accès rapidement et facilement après leur adhésion. Sa durée est d'une journée. Il vise à comprendre les valeurs de la CGT ainsi que la place et le rôle de chacun dans notre organisation.

- **Participer à la vie de la CGT Module 3** (ex niveau 1) : 3 jours de 9h à 17h – UL de Dole

**du mardi 7 novembre au jeudi 9 novembre 2023**

Ce module de 3 jours est la suite du précédent, il a pour objectif de permettre aux stagiaires de connaître et d'avoir la capacité de mettre en œuvre la démarche revendicative de la CGT pour gagner de nouvelles conquêtes sociales.

- **Membres des CSSCT** : 5 jours – à l'UD à LONS

**Du 6 au 10 novembre 2023**

Cette formation ne concerne que les membres des CSE qui sont membres de la Commission SSCT. Elle a pour objectif de permettre de maîtriser son mandat de membre de la CSSCT et de connaître l'ensemble des prérogatives des élus.

\*\*\*\*\*

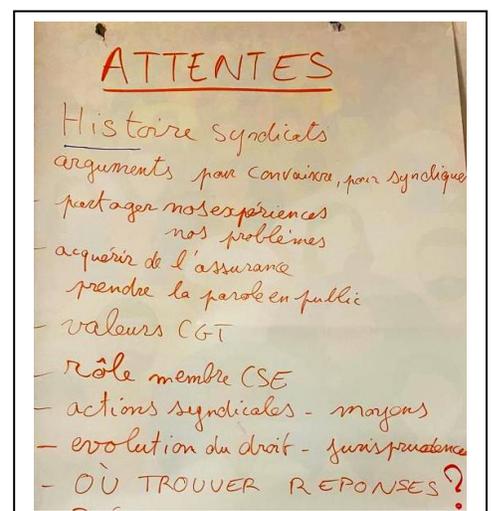
## **2 stages de formation se sont tenus à l'UL de Dole courant octobre :**

Avec des camarades issus de la SNCF, de Colruyt, de la piscine, de Solvay, d'Atalian Propreté, du Sictom, du CHS de Saint Ylie et de l'hôpital pasteur. Leurs attentes exprimées en début de stage ont permis de guider leur apprentissage.

- Le 17 octobre, la formation intitulée « s'impliquer dans la Cgt », avec 4 stagiaires et une douzaine d'autres viendront suivre la même formation le 16 novembre prochain.

- Du 9 au 13 octobre, le stage « Participer à la vie de la Cgt » (modules 1 et 2) a réuni 14 stagiaires qui viendront suivre le 3eme module début novembre.

En plus de la convivialité ces militants ont beaucoup apprécié l'histoire du mouvement syndical ainsi que l'animation très participative. Condition sine qua non pour comprendre les valeurs de la Cgt et son fonctionnement basé sur le fédéralisme et la démocratie syndicale.



# Actions, manifestations, mobilisations !

## 13 octobre 2023 :

Environ 400 manifestants dans les trois rassemblements qui se sont tenus à l'occasion de cette journée de mobilisation de rentrée, à Dole, Lons et St Claude, pour dire non aux politiques d'austérité et oui à l'augmentation des salaires.



## 19 octobre 2023 : Hôpital Pasteur de Dole



A l'occasion de la réunion du Conseil de surveillance de l'Hôpital, une délégation de militants se sont introduits dans la salle de réunion pour faire valoir leurs revendications. Philippe ZANTE, responsable CGT de l'Hôpital, a pris la parole pour dénoncer notamment l'état de délabrement dans lequel se trouve l'hôpital.

Puis Axel FRICKE, membre du collectif de défense des hôpitaux publics de Dole, est intervenu, au nom des usagers, pour soutenir les revendications du personnel en matière de salaire et d'amélioration des conditions de travail.

## 20 octobre 2023 : Non à la privatisation du TER

La CGT cheminots rejointe par l'UNSA, SUD et CFDT a organisé une manifestation devant les portes du Conseil régional pour exprimer leur refus de cette « concurrence dite libre et non faussée » annonciatrice ni de qualité de service, ni d'amélioration des conditions de travail, ni d'économies pour les finances régionales. L'ouverture des TER à la concurrence ne peut que dégrader le service public ferroviaire. Lors de la réunion du Conseil Régional le 20 octobre, la majorité des élus ont cependant voté l'ouverture à la concurrence.



## 24 octobre 2023 : mobilisation des retraités



Depuis plusieurs années les retraités sont mobilisés pour exiger une revalorisation des pensions de retraite tenant compte de l'inflation. Grace aux mobilisations, des augmentations ont été obtenues, pour autant le compte n'y est pas !

Une cinquantaine de manifestants se sont réunis, malgré la pluie, pour exiger notamment une revalorisation de 10 % des pensions et retraites.

# Actualité départementale

## AG de rentrée des retraités CGT du Jura :

Le mercredi 27 septembre 2023 l'Union Syndicale des Retraités CGT s'est réunie pour préparer aussi sa rentrée, et notamment des actions pour la revalorisation des pensions, avec en ligne de mire une manifestation le 24 octobre 2023. Mais aussi une pétition nationale, et une action départementale en faveur des services publics, dont nous reparlerons prochainement. Une vingtaine de militants se sont réunis à cette occasion à Montmorot.



## AG de rentrée de l'UL de Lons le samedi 30 septembre 2023 :

10 camarades présents représentant les syndicats Bel retraités, Spectacle, APEI, Conseil départemental, Mulipro retraités, MSA et DESFI.

La discussion a porté sur les dossiers des uns et des autres notamment sur :

- le statut des intermittents en lien avec la réforme de l'assurance chômage,
- la relance du 100% Sécu avec le combat contre les exonérations de cotisations,
- APEI : gros combat sur les risques psycho-sociaux avec lancement d'une expertise. Cette thématique est devenue une problématique majeure du salariat des temps modernes.
- Une AG de rentrée satisfaisante pour les camarades du Conseil Départemental du Jura dont le syndicat se renforce grâce à des adhésions.

A ensuite été abordé la participation et la préparation du congrès de l'UL de Lons. Un pot fraternel a clôturé cette assemblée de rentrée.



## En préparation !

### 25 novembre : contre les violences faites aux femmes.

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la CGT rappellera son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail. Les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré.

### Journée d'action le 13 décembre 2023

L'intersyndicale nationale constituée en début d'année contre la réforme des retraites, maintient la pression. Après la journée de mobilisations du 13 octobre, en intersyndicale et au niveau européen, il a été décidé une nouvelle journée d'action le 13 décembre prochain. La mobilisation portera sur les questions de salaires, d'austérité, d'égalité femmes-hommes et d'environnement.

## Conflit israélo-palestinien : pour un cessez-le-feu immédiat et un processus de paix durable.

Le dimanche 22 octobre 2023, la CGT a participé aux rassemblements, dont celui de Paris qui a réuni 30 000 personnes. Céline Verzeletti, membre du Bureau Confédéral de la CGT, est intervenue pour rappeler les raisons de sa présence à ce rassemblement :

« La CGT s'inscrit dans les initiatives de rassemblement les plus larges pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et la réouverture d'un processus de paix durable, en Israël et en Palestine, sur la base des résolutions de l'ONU.

Deux semaines après les actes inacceptables de terreur perpétrés dans le sud d'Israël, Gaza vit suspendue à la menace d'une attaque terrestre et maritime de grande ampleur. Le bain de sang doit absolument être évité.

Nous sommes ici pour clamer et revendiquer un cessez-le-feu immédiat, premier pas indispensable pour engager un processus de paix juste et durable dans la région israélo-palestinienne.

La CGT tient à apporter sa solidarité entière et sans conditions aux populations en deuil en Israël et en Palestine, ainsi que son soutien total aux millions de civils pris pour cible et meurtris par les escalades de violence. Notre internationalisme syndical nous engage à nous mobiliser en toutes circonstances en faveur de la paix, en soutien à tous les peuples agressés, opprimés, assassinés. Il nous engage encore à nous opposer à toutes les colonisations et impérialismes, à toutes les dominations.

**Nous devons œuvrer pour contraindre la France et l'Europe à agir pour un cessez le feu immédiat et la réouverture de négociations pour une paix juste et durable.**

Nous devons les contraindre à agir pour qu'enfin les résolutions de l'ONU soient respectées : démantèlement des colonies, retrait des troupes israéliennes des territoires palestiniens, levée du blocus contre Gaza en place depuis 2007 et fin de l'état de siège.

L'embrassement est aux portes de nombreux pays, particulièrement dans cette région déjà très fragilisée par des décennies de conflits armés.

Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité se multiplient. Ils doivent être condamnés fortement, punis et empêchés quels que soient les auteurs.

Au lieu d'œuvrer diplomatiquement à des solutions respectant le droit international, notre gouvernement nous prive du droit de manifester pour la paix : il tente d'entraver toutes les expressions de solidarité envers les populations palestiniennes meurtries.

**Répression à tout va, arrestations de militants, poursuite abusive pour des présumés apologie de terrorisme... et nous sommes solidaires avec nos camarades du Nord qui ont été interpellés de manière très violente et très injuste.**

Il s'agit d'atteintes graves aux libertés collectives et individuelles, à la liberté de conscience. La situation est exceptionnellement dangereuse pour les démocraties. Les peuples savent que la paix et la justice sont les uniques solutions pour vivre toutes et tous ensemble, nous les humains.

Camarades de tous pays, exigeons paix, justice et autodétermination pour tous les peuples.



# Les obligations comptables des syndicats

La loi du 20 août 2008 a introduit 7 critères définissant la représentativité des organisations syndicales. Ces critères sont cumulatifs. Depuis 2018, ils s'appliquent à tous les syndicats, y compris aux syndicats CGT, donc aux syndicats d'entreprise, aux Unions de syndicats (UL, UD, USTM etc...). L'un des critères à respecter c'est :

## La transparence financière, symbolisée par la publication des comptes.

**Ce critère de la transparence financière** est parfois oublié, alors que le fait de ne pas respecter les obligations qui en découlent peut remettre en cause la représentativité du syndicat : par exemple il y a le risque de faire annuler une désignation de délégué syndical, ou une liste aux élections. (la Cour de cassation l'a jugé déjà depuis quelques années).

### **DONC LES OBLIGATIONS D'UN SYNDICAT SONT :**

- 1) **Chaque syndicat doit vérifier que ses statuts sont à jour** à partir des décisions de congrès (ou lors des AG) prises collectivement et que ceux-ci précisent quelle est l'instance qui prend la décision d'arrêter les comptes et celle qui doit les approuver. Les syndicats doivent aussi s'assurer du dépôt de ces statuts en mairie, du dépôt de la liste des membres du bureau, conserver le récépissé de dépôt qui est la preuve de son existence légale.
- 2) **Chaque instance définie dans les statuts devra établir une délibération**, signée par la/le camarade qui a présidé la séance et un-e secrétaire de la séance. Cette délibération sera conservée et classée avec le bilan comptable de l'année.
- 3) **Tous les syndicats (même les plus petits) doivent tenir une comptabilité** (même simplifiée, même à la main), arrêter les comptes puis les approuver chaque année (en AG annuelle par exemple), puis les publier dans les trois mois de l'approbation. Pour les syndicats qui ont des ressources nettes supérieures à 2000 € : ils doivent publier un bilan, un compte de résultat et une annexe sous une forme simplifiée.  
Ressources inférieures à 2000 € : Le syndicat doit publier des comptes très simplifiés. Il peut tenir un livre de comptes mentionnant chronologiquement le montant et l'origine de ses recettes ainsi que ses dépenses.
- 4) **La publication des comptes annuels est obligatoire pour tous**. Elle peut se faire de 3 manières : sur le site internet du syndicat, à la DREETS par courrier recommandé, ou sur le site internet du Journal Officiel :  
<https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/osop-comptes/>  
Cette publication est gratuite. Ensuite, les comptes des syndicats ne sont pas visibles par tous, il faut demander une autorisation.

**En cas de  
difficulté,  
n'hésitez pas à  
contacter l'UD !**

**ud39@cgt.fr**



## 25 novembre : Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail : place aux actions !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la CGT rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.

Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. Les violences sexistes et sexuelles sont donc infligées à toutes celles et ceux qui refusent l'assignation à leur genre, et pénalisent également les personnes LGBTIQ+, quel que soit leur sexe.

Alors que la France vient de ratifier la 190e convention de l'Organisation internationale du travail contre les violences et le harcèlement au travail, mais sans créer de nouveaux droits, la CGT appelle au contraire à renforcer les dispositifs existants dans le Code du travail, avec notamment :



- **la mise en place de sanctions** pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet ;
- **des droits pour protéger les victimes de violences conjugales** : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- **des droits pour que les salarié-e-s présent-e-s dans des entreprises sans organisation syndicale puissent être défendu-e-s et accompagné-e-s face aux violences sexistes et sexuelles** ;
- **l'obligation de formation** des professionnel-le-s, RH, managers, IRP et de sensibilisation de tou-te-s les salarié-e-s ;
- **l'obligation de mise en place de dispositifs de prévention pour les salarié-e-s les plus vulnérables** et notamment les jeunes, les précaires, les travailleur-se-s de nuit ou en milieu non mixte, les personnes LGBTIQ+...

**Le 25 novembre, la CGT appelle les salarié-e-s à se mobiliser sur leurs lieux de travail pour interpeller les employeurs** en exigeant la mise en place immédiate de mesures contre les violences (plan d'action, renforcement des moyens des référent-e-s harcèlement sexuel, etc.). Cette journée sera aussi l'occasion de continuer le travail de sensibilisation auprès des salarié-e-s.

Pour trouver tous les outils pour agir sur son lieu de travail contre les violences sexistes et sexuelles : [www.egalite-professionnelle.cgt.fr](http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr)

### **IL EST URGENT DE RENFORCER LA LOI ET DE LA FAIRE APPLIQUER !**

- **80 % de femmes se disent victimes de sexisme au travail,**
- **30 % de harcèlement sexuel,**
- **10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail,**
- **moins de 20 % des entreprises ont un plan de prévention des violences.**

**RASSEMBLEMENTS : 10 H 30**

**DOLE – Rue de la Sous-Préfecture devant la fresque  
LONS – Place de la Liberté**

quand, quoi,  
où, qui



2023



QUAND	QUOI	OU	QUI
7 au 9 Novembre 2023	Formation : participer à la vie de la CGT Module 3 (ex niveau 1)	Dole	Les syndiqués
16 novembre 2023	Formation : S'impliquer dans la CGT	Dole	Accueil pour les nouveaux syndiqués
6 au 10 Novembre 2023	Formation des membres des CSSCT	Lons	Les membres des CSE qui sont au CSSCT
25 novembre 2023	Journée mondiale contre les violences sexistes et sexuelles	Lons et Dole – 10 H 30	Tous
13 décembre 2023	Journée de mobilisation à l'appel de l'intersyndicale nationale	A définir	Tous

⇒ **UD du JURA** - Tel : 03 84 24 43 65

⇒ Email : [ud39@cgt.fr](mailto:ud39@cgt.fr)

⇒ **UL LONS LE SAUNIER** -Tel : 03 84 47 65 31

⇒ Email : [cgt-lons@orange.fr](mailto:cgt-lons@orange.fr)

⇒ **UL DOLE** - Tel : 03 84 72 03 77

⇒ Email : [cgt.dole@orange.fr](mailto:cgt.dole@orange.fr)

⇒ **UL A/P/S/M** - Tel : 06 08 87 65 87

⇒ Email : [cgt.arbois@orange.fr](mailto:cgt.arbois@orange.fr)

⇒ **UL CHAMPAGNOLE** - Tel : 03 84 52 49 03

⇒ Email : [cgt.champagnole@orange.fr](mailto:cgt.champagnole@orange.fr)

⇒ **UL SAINT CLAUDE** - Tel: 06 86 78 55 86

⇒ Email: [cgt.saintclaud@gmail.com](mailto:cgt.saintclaud@gmail.com)

